



Questions d'actualité

DU PORTE-PAROLAT

du lundi 20 juillet 2015 - de la part de Stéphane Le Foll

SANTE-TABAC

Les Ministres et les représentants d'Australie, d'Afrique du Sud, de France, de Hongrie, d'Irlande, de Norvège, de Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni, de Suède, d'Uruguay et de la Convention Cadre de l'Organisation mondiale de la Santé de Lutte anti Tabac (CCLAT) se sont réunis à Paris aujourd'hui pour discuter des actions à mener pour réduire le tabagisme à travers des politiques et des stratégies de lutte anti-tabac efficaces, dont le paquet neutre. Lors de la réunion, les ministres et les représentants des gouvernements ont exprimé leur souhait d'aller vers un monde sans tabac et insisté sur le fléau considérable que représente le tabagisme pour les populations, notamment en favorisant les cancers, les maladies respiratoires et les maladies cardiaques. Plusieurs pays ont partagé leur expérience après avoir mis en place des mesures anti-tabac efficaces, fondées sur des éléments scientifiques telles que recommandées par la CCLAT, traité international en vigueur depuis 2005. Beaucoup de fumeurs entrent dans le tabagisme très jeune et deviennent dépendant avant leur entrée dans l'âge adulte. Durant la réunion, les ministres ont partagé leur inquiétude quant au tabagisme des jeunes et des femmes. **Les Ministres ont évoqué les effets de la publicité et la promotion du tabac, notamment en ce qui concerne le conditionnement des produits du tabac. Ils ont affirmé que des preuves scientifiques significatives justifient la nécessité de mettre en place le paquet neutre.** Ces preuves mettent en évidence que le paquet de cigarettes neutre a des bénéfices sur la santé dans la mesure où: **1. Il réduit l'attractivité du produit pour les consommateurs et notamment les femmes et les jeunes ; 2. Il augmente l'efficacité et la visibilité des avertissements sanitaires ; 3. Il réduit la possibilité induite par le conditionnement de minimiser les effets néfastes du tabac.** Les participants ont insisté sur la nécessité de garder la lutte anti-tabac en haut de l'agenda politique national et international et de poursuivre les efforts pour réduire le tabagisme et empêcher les générations futures d'entrer dans le tabagisme. Le changement d'attitude sociale et de norme à l'égard du tabagisme est vital. Le Secrétariat de la CCLAT (OMS) a également insisté sur la nécessité de devenir partie au Protocole pour l'élimination du commerce illicite du tabac et de mettre en œuvre ses dispositions. Les Ministres ont affirmé leur désir d'unir leurs forces pour défendre les politiques et législations de lutte anti-tabac des intérêts commerciaux de l'industrie du tabac, comme l'exige la CCLAT. Ils ont encouragé les pays à renforcer la transparence dans leurs relations avec l'industrie du tabac, conformément à l'article 5.3 de la CCLAT. Les participants ont apporté leur soutien au secrétariat de la CCLAT dans la mise en œuvre des dispositions de ce traité. **Ils se sont engagés à continuer à coopérer pour promouvoir la mise en œuvre du paquet neutre. Les ministres et leurs représentants se sont engagés à envisager des initiatives communes en soutien au paquet neutre en vue de l'Assemblée Mondiale de la Santé en 2016.**

AGRICULTURE

Dans une conjoncture économique difficile pour le secteur agricole, un apport de trésorerie remboursable sera versé à partir du 1er octobre aux agriculteurs ayant demandé des aides de la PAC en 2015. Pour en bénéficier, chaque agriculteur est invité à renseigner un formulaire mis à disposition dès ce 20 juillet sur Telepac et dans les DDT(M). Ce formulaire devra être transmis sous forme papier à la DDT(M) au plus tard le 20 août. Les intérêts de l'apport de trésorerie seront intégralement financés par l'Etat ; son coût sera donc nul pour les agriculteurs bénéficiaires. Cette prise en charge constituera une aide dite « de minimis ». L'agriculteur devra indiquer sur le formulaire le bilan des aides « de minimis » déjà demandées ou reçues. La notice accompagnant le formulaire donne toutes les indications nécessaires pour le remplir correctement. **Cet apport versé à partir du 1er octobre permettra d'éviter les difficultés de trésorerie en attendant le versement des aides PAC en décembre, sachant qu'il n'y aura pas cette année de versement d'avances PAC.** Le montant total de l'apport de trésorerie représentera environ 3,5 milliards d'euros. Toutes les informations utiles sont dès à présent disponibles sur www.telepac.agriculture.gouv.fr ou auprès de la DDT(M).

ECONOMIE : INDUSTRIE DU FUTUR

Emmanuel MACRON, ministre de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique, a installé ce jour à Bercy le comité de pilotage du projet « Industrie du Futur », deux mois après son lancement le 18 mai à Nantes à l'occasion de la présentation de la seconde phase de la Nouvelle France Industrielle. En introduction, le ministre a rappelé l'ambition du projet « Industrie du Futur », la matrice de la stratégie de réindustrialisation du Gouvernement : enrichir la croissance en

investissement productif pour l'enrichir en emplois et réussir la transformation numérique de notre industrie. **Concrètement, il s'agit d'aider chaque entreprise à investir pour moderniser son outil industriel et à transformer son organisation et son modèle d'affaires par le numérique. Création officielle de l'Alliance pour l'Industrie du Futur :** Derrière les deux chefs de file, Bernard CHARLES et Frédéric SANCHEZ, ce projet a été pris à bras-le-corps par les industriels eux-mêmes au travers de la création officielle le matin-même de l'Alliance pour l'Industrie du Futur. Pour avoir un effet « boule de neige », cette association loi 1901 est conçue comme un partenariat ouvert qui devrait être rapidement rejoint par d'autres acteurs essentiels de l'Industrie du Futur, comme les pôles de compétitivité. Ce projet ne pouvant réussir qu'avec les salariés de l'industrie et avec l'appui d'une politique de formation offensive, elle travaillera de concert avec le Conseil National de l'Industrie (CNI) et les organisations syndicales de salariés, notamment au travers du pilier « Hommes et Industrie du Futur » que l'Alliance et le CNI co-pilotent. Cette première réunion de travail du comité de pilotage a tout d'abord permis de partager un premier point d'avancement du projet « Industrie du Futur ». **Programme d'accompagnement personnalisé des entreprises :** Pour accompagner les PME et ETI industrielles sur la voie de l'Industrie du Futur, les Régions proposent des diagnostics sur la base d'un référentiel partagé et avec le soutien d'experts référencés par l'Alliance : 1. 18 Régions ont d'ores et déjà engagé leur programme régional d'accompagnement des entreprises pour un budget total de 160 M€ alloué à l'accompagnement de 1 700 PME et ETI industrielles ; 2. 400 entreprises sont déjà engagées dans cette dynamique sur l'objectif de 500 à fin 2015 et 2 000 à fin 2016 ; 3. 300 experts sont disponibles pour répondre aux besoins variés des entreprises. **Développement de l'offre technologique pour l'Industrie du Futur :** Des travaux nourris ont été également engagés sur sept thématiques-clés de l'offre technologique de l'Industrie du Futur. Au moins 8 nouveaux projets innovants et 2 projets de plateformes devant permettre aux entreprises de mutualiser et de tester de nouvelles technologies et de former leurs salariés à ces nouveaux outils, devraient être présentés d'ici la fin de l'année. **Renforcement de la coopération européenne :** Le ministre a souhaité mobiliser les dirigeants d'entreprise présents autour de la table pour nourrir et enrichir ce projet dans une approche de maîtrise d'ouvrage partagée entre public et privé. Il a en particulier demandé aux industriels de renforcer leurs initiatives pour internationaliser ces travaux, notamment en engageant rapidement un partenariat avec la plateforme Industrie 4.0 allemande. Prévue début octobre, la prochaine réunion de travail du comité sera consacrée à ce volet international. **Homme et Industrie du Futur :** Le ministre a également appelé les dirigeants d'entreprise à approfondir leurs réflexions sur les implications de la transformation numérique en termes de formation initiale et continue et d'organisation du travail. Il a annoncé que leurs propositions pourront nourrir les travaux sur l'innovation qui seront conduits d'ici la fin de l'année.

ECOLOGIE : CROISSANCE VERTE

Le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte s'apprête à être voté ce mercredi 22 juillet, après une dernière lecture à l'Assemblée nationale. Ce texte fixe les grands objectifs du nouveau modèle énergétique français. Il prévoit aussi une série de mesures dont les effets sont immédiats pour notre quotidien.

Ségolène Royal souligne qu'avec cette loi, la France est exemplaire pour recevoir la Conférence de Paris sur le climat. Le texte va aussi **permettre de créer 100 000 emplois de la croissance verte.** Rénovation des logements, transports propres, tri des déchets, énergies renouvelables : retour sur les grands objectifs et les 20 actions concrètes lancées par la ministre. **Les grands objectifs de la loi sont :** 1. Réduire de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ; 2. Diminuer de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ; 3. Porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité ; 4. Réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à 2012 ; 5. Diminuer de 50 % le volume de déchets mis en décharge à l'horizon 2050. 6. Diversifier la production d'électricité et baisser à 50 % la part du nucléaire à l'horizon 2025. 20 actions concrètes immédiates : 1. Le crédit d'impôt transition énergétique : 30 % du montant des travaux, dans la limite de 8.000 € de travaux pour une personne seule et de 16 000 € pour un couple. 2. L'écoprêt à taux zéro pour financer les travaux de rénovation énergétique. 3. Des plates-formes de rénovation énergétique pour accompagner les particuliers dans leurs travaux de rénovation. Numéro azur Éco Renov : 0 810 140 240. 4. L'obligation de réaliser des travaux de rénovation énergétique lors de travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou de transformation de combles. 5. Des déplacements propres, plus économes et moins polluants avec l'incitation à acheter des véhicules propres : pour les particuliers, le nouveau bonus voiture électrique de 10 000 € depuis le 1er avril 2015, pour remplacer un vieux diesel polluant ; pour l'Etat, 50 % de véhicules à faible émission dans les renouvellements, pour les collectivités, 20 % ; bus et autocars : 100 % à faible émission en 2025 ; loueurs de voitures, taxis et VTC : 10 % de véhicules à faibles émissions dans les renouvellements. 6. Les plans de mobilité d'entreprise pour favoriser le covoiturage entre salariés et économiser du carburant. 7. Le crédit d'impôt de transition énergétique pour financer l'installation à domicile de points de recharge pour un véhicule électrique. 8. Une incitation à réaliser les trajets domicile-travail à vélo et une aide fiscale pour les entreprises. 9. L'expérimentation de l'affichage de la durée de vie pour plusieurs produits de consommation, par exemple dans le domaine de l'électroménager. 10. Le contrôle de l'obsolescence programmée,

stratagème par lequel un bien voit sa durée de vie sciemment réduite dès sa conception. 11. L'interdiction des sacs plastique jetables et non compostables : le recyclage de tous les plastiques sera progressivement élargi, y compris pour les films alimentaires. 12. La lutte contre le gaspillage alimentaire : rendre obligatoire le don des invendus alimentaires consommables aux associations et interdiction de rendre impropres à la consommation les invendus alimentaires. 13. La possibilité de financer des projets d'énergies renouvelables pour les citoyens et les collectivités locales. 14. La généralisation du permis unique pour l'éolien, la méthanisation et l'hydroélectricité. 15. Le soutien au développement de 1 500 méthaniseurs en 3 ans pour produire de l'énergie (biogaz) à partir de déchets agricoles (200 projets d'ores et déjà identifiés). 16. Les tarifs d'obligation d'achat financeront l'électricité renouvelable autoproduite et consommée par les particuliers et les entreprises : un appel à projet sur les bâtiments tertiaires et industriels lancé avant l'été. 17. Les consommations d'électricité et de gaz seront mieux maîtrisées grâce à l'installation de compteurs intelligents d'électricité (Linky) et de gaz (Gazpar). 18. Un chèque énergie est créé pour aider les ménages les plus modestes à régler leur facture d'énergie avec 4 millions de bénéficiaires (soit +1,3 million). 19. La performance énergétique devient l'un des critères du logement décent. 20. 30 % des financements issus des certificats d'économie d'énergie seront dédiés à la lutte contre la précarité énergétique (le programme Habiter mieux de l'ANAH permet de rénover 50 000 logements de ménages aux revenus modestes par an avec le concours financier de l'État et des énergéticiens).

AFFAIRES ETRANGERES – RESOLUTION ONU

Le Conseil de sécurité des Nations unies a adopté la résolution 2231, qui endosse le récent accord de Vienne entre l'Iran et les puissances du groupe E3+3 sur le dossier nucléaire. Cette décision est une étape importante dans la mise en œuvre de notre Plan d'action global. Son adoption à l'unanimité est une bonne nouvelle. L'importance historique de cet accord, le rôle majeur qu'ont joué trois puissances européennes (la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) et le rôle de coordinateur endossé par la Haute représentante ont été salués par le Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne.

AFFAIRES ETRANGERES - MOZAMBIQUE

Le Président de la République s'est entretenu, le 20 juillet 2015, au Palais de l'Élysée, avec le Président de la République du Mozambique, M. Filipe NYUSI. Les deux chefs d'Etat se sont réjouis de l'approfondissement constant des relations franco-mozambicaines ces dernières années. Ils ont salué la signature d'un contrat « désendettement-développement » pour la période 2015-2019, qui sera consacré aux secteurs de la formation professionnelle et de la biodiversité. Ils ont souhaité le renforcement des relations économiques entre la France et le Mozambique. **S'agissant de l'Océan Indien, le Président de la République s'est réjoui des contacts entre le Mozambique et les Départements français de la Réunion et de Mayotte. Enfin, les deux chefs d'Etat se sont concertés sur les situations de crises dans certains pays d'Afrique et ont exprimé le vœu qu'un accord juridiquement contraignant, universel et ambitieux, puisse être adopté lors de la COP 21, qui aura lieu, à Paris, fin 2015.**

AFFAIRES ETRANGERES - IRAK

La France condamne avec fermeté l'attaque terroriste commise le 17 juillet sur un marché de la ville de Khan Bani Saad au nord-est de Bagdad. Cet acte barbare, mené pendant les festivités qui marquent la fin du ramadan, a fait 90 victimes et plus d'une centaine de blessés. Nous exprimons toute notre solidarité aux familles des victimes ainsi qu'aux autorités irakiennes. Nous nous tenons à leurs côtés dans la lutte contre le terrorisme.

AFFAIRES ETRANGERES - TURQUIE

Je condamne avec la plus grande fermeté l'attentat suicide qui a frappé la ville turque de Suruç et qui a fait de nombreux morts et blessés. Dans ces circonstances très douloureuses, j'exprime mes condoléances aux familles des victimes et ma solidarité aux autorités et au peuple turc. La France se tient aux côtés de la Turquie dans cette épreuve, qui montre à nouveau l'importance de notre coopération dans la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme.

SANTE – ACCOMPAGNEMENT DES PATIENTS

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a confié en décembre 2014 à Christian SAOUT, secrétaire général délégué du Collectif inter-associatif sur la santé (CISS), une mission sur l'accompagnement des patients. Le projet de loi de modernisation de notre système de santé prévoit, en son article 22, **d'expérimenter des dispositifs d'accompagnement, dans le but de renforcer l'autonomie et la capacité de décision des personnes.** Il s'agit de leur offrir des services susceptibles d'accroître leur capacité à s'orienter au quotidien dans leur parcours de santé et dans leur parcours de vie. Le rapport de Christian SAOUT définit l'accompagnement à l'autonomie ;

l'enjeu de l'expérimentation, intitulée « CAP SANTE », est l'émergence d'une nouvelle vision du rôle du système de santé, appelé à soutenir l'autonomie des personnes et leur capacité à conduire leurs choix de vie librement, malgré leurs vulnérabilités de santé. Le rapport propose également un cadrage concret des actions à promouvoir et des critères d'évaluation et de sélection de l'appel à projets, ainsi qu'un dispositif d'animation renforcé et d'évaluation de l'expérimentation en vue de son éventuelle généralisation. Il met en exergue la nécessité d'assurer une animation scientifique ambitieuse de cette expérimentation. La parution de ce rapport matérialise ainsi un engagement fort : préparer les conditions opérationnelles de la mise en œuvre du projet de modernisation de notre système de santé. Marisol TOURAINE réaffirme à cette occasion sa volonté d'engager une nouvelle étape pour la démocratie sanitaire dans notre pays en faisant émerger de nouvelles pratiques et des modalités innovantes de prise en compte de la voix et des besoins des usagers du système de santé.

SANTE – ATTRACTIVITE DE L'EXERCICE MEDICAL A L'HOPITAL PUBLIC

Jacky LE MENN, ancien premier vice-président de la commission des affaires sociales du Sénat, a remis ce jour à Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, son rapport consacré à l'attractivité de l'exercice médical à l'hôpital public. Ce rapport est le fruit d'un travail avec l'ensemble des acteurs concernés par l'attractivité médicale à l'hôpital public : praticiens hospitaliers, internes, étudiants, et représentants des établissements publics de santé (directeurs, présidents de commissions médicales d'établissement) ont ainsi été consultés. Ces rencontres particulièrement constructives ont permis de proposer des recommandations concrètes pour donner envie aux jeunes médecins d'exercer à l'hôpital public et à leurs aînés d'y rester. **Le rapport sera rendu public en septembre, accompagné d'un plan d'action cohérent avec les orientations définies dans le projet de loi de modernisation de notre système de santé. Marisol TOURAINE tient à saluer la qualité du travail coordonné par Jacky LE MENN, et rappelle que l'attractivité médicale constitue une priorité pour l'hôpital public.**

Pour toute question, tout besoin ou suggestion : contact@porte-parole.gouv.fr ; 01 49 55 81 16 / 58 84

Questions d'actualité, c'est : du lundi au vendredi, un maximum d'informations sur l'ensemble de l'action gouvernementale. En complément de l'Essentiel.